



Manifestation	Conférence de presse du Conseil-exécutif
Sujet	Swiss Medical Network entre dans le capital de l'Hôpital du Jura bernois
Date	10 janvier 2020
Orateur	Pierre Alain Schnegg, conseiller d'État et directeur de la santé

Mesdames et Messieurs

L'affluence à cette conférence de presse est la preuve de l'intérêt que suscite ce nouveau partenariat public-privé, qui constitue une première pour le canton de Berne. Une première qui va permettre de garantir le maintien d'une offre globale de soins aigus somatiques et psychiatriques pour les francophones bernois, dans une période où le paysage hospitalier évolue rapidement.

Le Conseil-exécutif tient à offrir un approvisionnement en soins même dans les régions périphériques. Il a décidé de vendre 35% des parts de l'Hôpital du Jura bernois, pour 26,82 millions de francs, au groupe Swiss Medical Network. Cette décision est le fruit d'une mûre réflexion. L'HJB SA est un véritable poumon économique pour le Jura bernois, un établissement hospitalier qui a fait des envieux loin à la ronde pour sa bonne santé. Comme celle de nombreux autres hôpitaux, sa situation s'est cependant détériorée ces derniers temps. Les causes sont multiples.

Avec l'entrée au capital de Swiss Medical Network, l'Hôpital du Jura bernois investira 25 millions de francs dans les sites de Moutier et de Saint-Imier. C'est une aubaine à l'heure où nombre d'établissements hospitaliers suisses sont en train d'épuiser leurs fonds propres. Les responsables de SMN préciseront tout à l'heure leur stratégie qui vise à développer un système de soins intégrés régional. Pour le canton de Berne, ce partenariat public-privé est essentiel car il garantit la pérennité des soins hospitalier dans le Jura bernois.

La convention d'actionnaires prévoit aussi une option pour la vente de 17% de parts supplémentaires de l'HJB au cours des trois prochaines années. Mais le canton de Berne, même s'il devait céder la majorité du capital-actions de l'Hôpital du Jura bernois, continuera d'avoir des droits de décision étendus. Toute modification des statuts ou du capital-actions, toute fusion, toute scission ou toute autre opération de ce type nécessitera son approbation. La stratégie commerciale et le budget annuel de l'HJB et de ses filiales nécessiteront l'accord d'au moins un représentant du canton de Berne et d'un représentant de SMN au conseil d'administration. Il en ira de même pour toutes les autres décisions importantes.

Le canton de Berne fait de très bonnes expériences avec les cliniques privées sur sa liste hospitalière. Il fait maintenant œuvre de pionnier en créant un partenariat avec un groupe privé. Sa priorité va au maintien de sites hospitaliers dans le Jura bernois, avec les emplois qui leur sont attachés. Il incombe au canton d'assurer la couverture des besoins en soins de sa population et de tenir compte des intérêts des francophones et des régions décentralisées.

Le Conseil-exécutif est parvenu à la conclusion que la pérennité de l'HJB ne peut être assurée à long terme que par une coopération avec un partenaire solide. Swiss Medical Network est le deuxième groupe privé de cliniques et de centres ambulatoires de Suisse. C'est un gage de solidité et nous nous

réjouissons de pouvoir stabiliser la situation de nos établissements au fort ancrage régional par son entrée dans le capital-actions.